



# LIVRET D'ACCUEIL de L'UPAJA

Chef de service : Dr GUEGUEN



**SERVICE DE  
PSYCHIATRIE  
DE L'ADOLESCENT  
JEUNE ADULTE**  
POLE PSYCHIATRIE - ADDICTOLOGIE

**14, rue de Saint-Prix  
95600 EAUBONNE**

☎ 01 34 06 67 15 / 01 34 06 64 12



**HÔPITAL  
SIMONE VEIL**

GRUPEMENT HOSPITALIER  
EAUBONNE-MONTMORENCY

# SOMMAIRE

## 1– PRESENTATION

1-1 : *Qu'est-ce que l'UPAJA ?*

1-2 : *L'équipe*

1-3 : *Admission et sortie*

## 2 – LE PROJET DE SOINS

2-1 : *Objectifs des soins*

2-2 : *Organisation des soins*

2-3 : *Règles de vie*

# 1 - PRESENTATION

## 1-1 Qu'est-ce que l'Unité de Psychiatrie Adolescent Jeune Adulte (UPAJA) ?

L'UPAJA est une unité d'hospitalisation accueillant des patients souffrant de troubles psychologiques ou psychiatriques.

Elle s'adresse à des adolescents et des jeunes adultes âgés de 15 à 20 ans qui nécessitent :

- une hospitalisation en urgence
- une période d'observation pour évaluation et orientation.

Elle accueille également des patients souffrant de Troubles des Conduites Alimentaires : hospitalisations programmées après consultation avec un médecin de l'unité.

L'UPAJA fait partie du *Service de Psychiatrie de l'Adolescent Jeune Adulte*. Elle se situe dans le bâtiment Winnicott où se trouve également l'unité transitionnelle (unité d'hospitalisation de nuit).

# 1-2 L'équipe

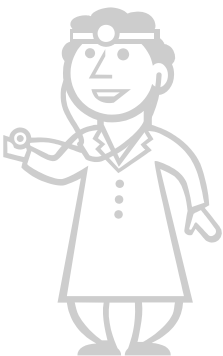


## L'équipe soignante est constituée de :

- un chef de service : Dr GUEGUEN
- des psychiatres : Dr ARKAM, Dr IVANESCU, Dr THALER
- un médecin interne
- des psychologues cliniciennes : Mme COHEN, Mme STARCK, Mme KUSIAK
- un cadre apprenant : M ANIKIENKO
- l'équipe d'infirmiers et aides-soignants
- une assistante sociale : Mme CHERIAUX FALLOURD
- une diététicienne : Mme BLIN
- une secrétaire : Mme CRUZ-SALVADOR

## Les responsables du pôle de psychiatrie addictologie sont :

- Dr RAHAL : coordonnateur de pôle
- Mme BERDEAUX : cadre supérieur de pôle



## 1-3 Admission et sortie

- L'adolescent ou le jeune adulte est reçu, ainsi que ses parents ou son représentant légal, à son admission :
  - par le psychiatre du service des urgences,
  - ou par le psychiatre de l'UPAJA et un infirmier.
- L'admission administrative se fait avant l'entrée dans le service soit aux admissions dans le hall de l'hôpital général soit aux urgences. Tout problème de prise en charge sera vu avec l'assistante sociale.
- L'accueil dans le service est effectué par l'équipe infirmière. Au cours de l'entretien d'accueil, le service est présenté. Le règlement intérieur est remis. Les autorisations d'hospitalisation, de participer à des activités extérieures, et de sortir seul de l'établissement seront signées par les parents ou le représentant légal pour les mineurs.
- La décision de mettre un terme à l'hospitalisation est prise par le psychiatre en concertation avec le patient, ses parents ou son représentant légal. Seront également précisées les modalités du suivi.  
Lors de cette sortie, tout mineur devra être accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

## 2 - LE PROJET DE SOINS

Un projet de soins est élaboré pour chaque patient en concertation avec l'ensemble de l'équipe soignante et réévalué au fur et à mesure de l'hospitalisation.

Les différents membres de l'équipe peuvent être amenés à rencontrer les divers professionnels qui interviennent auprès du patient (Education Nationale, Aide Sociale à l'Enfance, autres équipes de soins...).

Les parents ou représentants légaux sont reçus en entretiens familiaux en présence du médecin psychiatre et d'un infirmier.

### 2-1 Objectifs des soins

- Évaluer l'état de santé psychique du patient et sa situation globale.
- Favoriser la réflexion et la mise à distance par rapport aux difficultés.
- Mettre en place les soins nécessaires et organiser le suivi.

## 2-2 Organisation des soins

- Dans un premier temps, le patient est séparé de son environnement (pas de téléphone, pas de visite, pas d'ordinateur).
- Le patient est vu en entretien régulièrement par le psychiatre et/ou la psychologue en présence d'un infirmier.
- L'équipe infirmière est présente 24 h/24. Elle est à l'écoute du patient et de sa famille.
- L'assistante sociale rencontre le patient autour de ses projets scolaires et d'insertion. Elle peut intervenir également en cas de difficultés familiales.
- Les patients, sur prescription médicale, participent à des ateliers : atelier dessin, corporel, conte-lecture, mime émoi, groupe parole.
- Des sorties thérapeutiques, sur prescription médicale, sont réalisées avec un ou plusieurs patients, accompagnés de soignants.

## 2-3 Règles de vie

### **VIE QUOTIDIENNE**



Elle s'organise autour des repas (petit déjeuner à 8 h 30, déjeuner vers midi, goûter à 16 h, dîner vers 19 h).

Pour les patients fumeurs, une pause cigarette est possible après chaque repas et après accord du médecin.

Un temps de repos est obligatoire, en chambre entre 13 h 30 et 14 h 30. Tous les patients doivent avoir regagné leur chambre à 22 h 30.

Les entretiens médicaux et psychologiques ont lieu le matin ou l'après-midi. La plupart des ateliers ont lieu à 15 heures.

## **LES VISITES**

Sur prescription médicale :

- de 16 h 30 à 18 h 30 la semaine,
- de 14 h 30 à 16 h et 16 h 30 à 18 h 30 le week-end.

Elles ont lieu au rez-de-chaussée du bâtiment. Un maximum de 2 personnes est autorisé. Les mineurs de moins de 14 ans ne sont pas autorisés à rentrer dans le service.

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans les chambres.

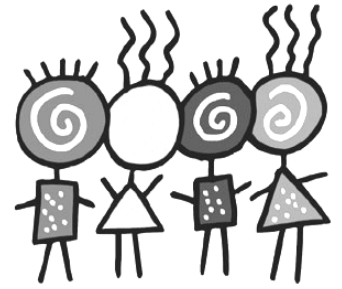
## **LES PERMISSIONS**

Sur prescription médicale, le patient peut avoir une permission en semaine ou le week-end. Pour les mineurs, le départ et le retour se feront accompagnés d'un parent ou du représentant légal.



## **VIE EN COMMUNAUTE**

Le service est un lieu de soin et un espace de vie en commun. Chacun doit répondre aux règles de savoir vivre, vis-à-vis des autres patients et de l'équipe soignante.



**Afin des respecter l'intimité de chacun, il est interdit de rentrer dans les chambres des autres patients.**

Une tenue vestimentaire correcte et un comportement décent sont demandés.

Les locaux et le matériel doivent être respectés. L'entretien du linge personnel est à la charge du patient.

Dans l'intérêt de chacun, les nuisances sonores doivent être limitées.

## **CONFIDENTIALITE**

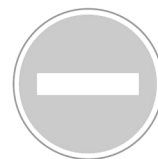
L'ensemble du personnel est tenu au secret médical. Chaque patient se doit de respecter et de rester discret sur l'identité, les difficultés ou les troubles des autres patients.

## **REGLES DE L'INSTITUTION**

A l'arrivée dans le service, un inventaire est effectué avec le patient. Le service se réserve le droit de ne pas laisser tous les effets personnels à l'adolescent ou au jeune adulte pour des raisons de sécurité. Les médicaments personnels et les téléphones portables doivent être remis à l'infirmier.

En cas de vol, le service sera tenu pour responsable uniquement pour les objets déposés au coffre de l'hôpital.

## **INTERDICTIONS FORMELLES**



**Les relations sexuelles sont interdites dans le service.**

**Il est interdit de fumer dans le service et d'avoir un briquet.** Le tabac et les briquets doivent être remis aux infirmiers.

Les produits toxiques, l'alcool, l'apport de denrées alimentaires, les objets dangereux, l'usage des appareils photos et téléphones sont interdits dans le service.

La prise de photographie, de séance filmée ou d'enregistrement sonore est strictement interdite.

**La violence et les bagarres sont interdites dans le service. Elles sont un motif d'exclusion immédiate, tout comme l'introduction d'objets prohibés (drogue, alcool...).**

**Vous êtes à l'hôpital, le respect de chacun, y compris de vous-même, est important pour que votre séjour se déroule dans une bonne harmonie.**

L'équipe de l'UPAJA – novembre 2017





**01 34 06 60 00**

Site de Montmorency :  
1, rue Jean Moulin  
95160 Montmorency

Site d'Eaubonne :  
14 rue de Saint - Prix  
95600 Eaubonne

